



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 9 juillet 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018
6. Adoption des comptes de juin 2018
7. Rapport budgétaire de la fin de la période six
8. Autorisation à M. Danny Paré, maire suppléant, à remplacer la mairesse, à signer les chèques, et à la remplacer à la Municipalité régionale de comté des Appalaches pendant son absence pour vacances
9. Souper des municipalités
10. Embauche de la secrétaire adjointe
11. Caisse populaire : évaluation du système de climatisation
12. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
13. Concassage et tamisage de gravier : résultat des soumissions
14. Appel d'offres - Camion Western Star 2018 : résultat des soumissions
15. Photographie des membres du Conseil municipal
16. Contribution annuelle de la Municipalité aux frais scolaires des élèves du primaire de l'école de la Pierre-Douce
17. Vente du tracteur à gazon et d'une pompe submersible
18. Demande de commandite par le regroupement des vergers
19. Rehaussement du taux de TVQ remboursé aux municipalités : résolution
20. Identification de l'édifice de traitement de l'eau potable
21. Nettoyage sous pression des drains de fondation
22. Débroussaillage
23. Travaux publics
24. Correspondance de la mairesse
 - 24.1 Comité des élus
25. Période de questions
26. Affaires nouvelles
27. Levée de l'assemblée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour.
Adopté

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2018.
Adopté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.
Adopté.

2018-07-107

2018-07-108



2018-07-109

N° de résolution
ou annotation

2018-07-110

2018-07-111

2018-07-112

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2018

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018. Adopté.

6. ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures ;

ATTENDU QU' un montant de 195 734,39 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dave Lachance et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 30 juin 2018 inclusivement, pour un montant de 195 734,39 \$. Adopté

7. RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL DE LA FIN DE LA PÉRIODE SIX (6)

Le rapport budgétaire trimestriel de la fin de la période six (6) est déposé.

8. RESOLUTION VISANT A AUTORISER M. DANNY PARE, MAIRE SUPPLEANT, A REMPLACER LA MAIRESSE PENDANT SON ABSENCE, A SIGNER LES CHEQUES ET AUTORISER LES PAIEMENTS LIES AUX DEPENSES DE LA MUNICIPALITE, ET A REPRESENTER LA MUNICIPALITE AUPRES DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DES APPALACHES (MRC).

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU QUE M. Danny Paré, conseiller au siège no 4, est dûment désigné maire suppléant pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton;

ATTENDU QUE le maire suppléant devra signer les chèques et autoriser les paiements liés aux dépenses de la Municipalité, et à représenter la Municipalité auprès de la MRC des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dave Lachance et résolu unanimement, que le M. Danny Paré remplisse les fonctions de maire suppléant lors de l'absence de la mairesse France Laroche du 20 août 2018 au 16 septembre 2018 inclusivement.

9. SOUPER DES MUNICIPALITÉS

ATTENDU QU' à chaque année, une municipalité accueille les élus municipaux et les gestionnaires de toutes les Municipalités de la MRC pour le souper des Municipalités ;

ATTENDU QUE la ville de Thetford sera l'hôte de cet événement annuel le 13 juillet 2018 au Centre des congrès de Thetford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser un budget de 450,00 \$ pour défrayer le coût du souper des élus de la municipalité. Adopté

10. EMBAUCHE DE LA SECTÉRAIRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE l'ouverture du poste de secrétaire adjointe a été publiée dans le journal régional *Le Courrier Frontenac* ainsi que sur la plate-forme suprarégionale de ce même journal;



N° de résolution
ou annotation

2018-07-113

ATTENDU QUE l'affichage du poste de secrétaire adjointe a été publié sur la page facebook de la Municipalité, et apposé sur les tableaux d'affichage public de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'affichage du poste a pris fin le 28 juin 2018 à 16 h 30 ;

ATTENDU QUE les candidates ayant présenté leur candidature, et qui rencontraient les exigences du poste, ont été reçues en entrevue par la mairesse et le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'appuyer la recommandation de la mairesse et du directeur général et de procéder à l'embauche de madame Jacinthe Bélanger au poste de secrétaire adjointe. Adopté

11. CAISSE POPULAIRE : EVALUATION DU SYSTEME DE CLIMATISATION

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2018-06-97, la Municipalité a fait procéder à l'inspection du bâtiment de la caisse Desjardins de Saint-Pierre-de-Broughton le 20 juin 2018, mandat réalisé par *Les Services INSPEC-THOR inc. Inspecteurs en bâtiment certifié* ;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection de *Les Services INSPEC-THOR inc.* recommande l'évaluation du système de climatisation dudit bâtiment ;

2018-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de faire procéder à l'évaluation du système de climatisation du bâtiment de la caisse Desjardins de Saint-Pierre-de-Broughton. Adopté

12. AGENCE REGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES DE LA CHAUDIERE (AGENCE)

ATTENDU QUE l'Agence a pour but, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts de son territoire en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite renouveler son statut de membre à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière;

2018-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de renouveler le statut de membre de la municipalité au montant de 25 \$. Adopté

13. CONCASSAGE ET TAMISAGE DE GRAVIER MG-20B: RESULTAT DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour le concassage et le tamisage minimal de 8 000 tonnes métriques de gravier MG-20B;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont été invités à participer au processus, à savoir *Concassage Boutin et fils*, et *Henri et Norbert Nadeau*;

ATTENDU QUE seul *Henri et Norbert Nadeau* a répondu à l'appel d'offre et que la soumission a été ouverte en présence de MM. Francis Laprise et Mario Langlois le 26 juin 2018 à 15h50 ;

ATTENDU QUE *Henri et Norbert Nadeau* a soumissionné pour le concassage et le tamisage de gravier MG-20B à raison de 4.25 \$ la tonne métrique ;

2018-07-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'octroyer le contrat de concassage et de tamisage de gravier MG-20B à *Henri et Norbert Nadeau*. Adopté



N° de résolution
ou annotation

14. APPEL D'OFFRES - CAMION WESTERN STAR 2018 : RESULTAT DES SOUMISSIONS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton est allé en appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la location achat sur 60 mois renouvelable d'un camion de déneigement neuf Western Star diésel 2018 ou 2019 neuf, et son équipement;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 28 juin 2018 à 15 h 30, en présence de Mme Louise Jacques, citoyenne, M. Yvon Payeur, directeur des travaux publics, et M. Alain Paré, directeur général et secrétaire trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE Tardif Diesel Inc. est le seul soumissionnaire à avoir déposé la proposition suivante :

LOCATION-ACHAT 1^{er} TERME (60 MOIS)

LOCATION-ACHAT TAUX FIXE		LOCATION-ACHAT TAUX INDEXABLE (FACULTATIF)	
Montant du financement (Hors-taxes)	325 751 \$	Montant du financement (Hors-taxes)	325 751 \$
Valeur résiduelle (50 %)	162 875 \$	Valeur résiduelle (0 %)	162 875 \$
Durée	60 mois	Durée	60 mois
Taux d'intérêt applicable	4,23 %	Taux d'intérêt indicatif *	3,98 %
Loyer mensuel avant taxes	3 598,07 \$	Loyer mensuel avant taxes	3 526,65 \$
TPS	178,90 \$	TPS	176,33 \$
TVQ	356,91 \$	TVQ	351,78 \$
Loyer mensuel avec taxes	4 113,88 \$	Loyer mensuel avec taxes	4 054,76 \$
Total des loyers avec taxes	246 832,80 \$	Total des loyers avec taxes	243 285,60 \$
Autres frais avec taxes	574,88 \$	Autres frais avec taxes	574,88 \$
Total à payer (incluant taxes)	247 407,68 \$	Total à payer (incluant taxes)	243 860,48 \$
Valeur résiduelle avec taxes	187 265,53 \$	Valeur résiduelle avec taxes	187 265,53 \$
Grand total avec taxes	434 673,21 \$	Grand total avec taxes	431 126,01 \$

(Taux fixe valide jusqu'au 30 novembre 2018. Il devient indexable par la suite)

LOCATION-ACHAT 2^e TERME (60 MOIS)

LOCATION-ACHAT TAUX FIXE		LOCATION-ACHAT TAUX INDEXABLE (FACULTATIF)	
Montant du financement (Hors-taxes)	162 875,00 \$	Montant du financement (Hors-taxes)	162 875,00 \$
Valeur résiduelle (50 %)	1,00 \$	Valeur résiduelle (0 %)	1,00 \$
Durée	60 mois	Durée	60 mois
Taux d'intérêt applicable (à déterminer)	4,23 %	Taux d'intérêt indicatif * (à déterminer)	3,98 %
Loyer mensuel avant taxes	3 005,92 \$	Loyer mensuel avant taxes	2 998,20 \$
TPS	150,30 \$	TPS	149,41 \$
TVQ	299,84 \$	TVQ	298,08 \$
Loyer mensuel avec taxes	3 456,06 \$	Loyer mensuel avec taxes	3 435,68 \$
Total des loyers avec taxes	207 363,60 \$	Total des loyers avec taxes	206 140,80 \$
Autres frais avec taxes	0 \$	Autres frais avec taxes	0 \$
Total à payer (incluant taxes)	207 363,60 \$	Total à payer (incluant taxes)	206 140,80 \$
Valeur résiduelle avec taxes	1,15 \$	Valeur résiduelle avec taxes	1,15 \$
Grand total avec taxes	207 364,75 \$	Grand total avec taxes	206 141,95 \$

2018-07-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, d'accorder le contrat à Tardif Diesel Inc. selon la modalité de location-achat à taux fixe de 325 751,00 \$ taxes en sus à un taux de 4,23 % en location bail de 60 mois ; et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents relatifs à l'achat du camion et à son immatriculation. Adopté.

15. PHOTOGRAPHIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-07-118

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre l'initiative de la prise de photo des élus composant le Conseil municipal en fonction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 250 \$ pour la prise de photo des membres du Conseil municipal. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2018-07-119

16. CONTRIBUTION ANNUELLE DE LA MUNICIPALITE AUX FRAIS SCOLAIRES DES ELEVES DU PRIMAIRE DE L'ÉCOLE DE LA PIERRE-DOUCE

M. Danny Paré et M. Alexandre Dubuc-Ringuette se retirent des discussions pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir son support et sa contribution financière au projet éducatif des enfants résidants de la municipalité et inscrits au préscolaire et au primaire;

ATTENDU QUE la récente directive du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en matière de gratuité scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, que la Municipalité maintienne sa contribution annuelle aux frais scolaires à raison de 50 \$ pour chaque enfant résidant de la Municipalité inscrit à l'élémentaire, et de 20 \$ pour chaque enfant résidant de la Municipalité inscrit à la maternelle. Adopté.

2018-07-120

17. VENTE DU TRACTEUR A GAZON ET D'UNE POMPE SUBMERSIBLE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se départir des deux items usagés suivants qui sont inutilisées pour les services municipaux, à savoir une pompe submersible et l'ancien tracteur à gazon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, de mettre ces deux items en vente sur la page facebook de la Municipalité, et qu'ils soient vendus à l'acheteur qui en offrira le meilleurs prix. Adopté.

2018-07-121

18. DEMANDE DE COMMANDITE PAR LE GROUPEMENT DES VERGERS

ATTENDU QUE le regroupement des producteurs fruitiers locaux *La Route des vergers* a présenté une demande de commandite de 500 \$ à la Municipalité dans le cadre de deux journées d'activités visant à renforcer l'autocueillette locale ;

ATTENDU QUE la demande de commandite vise des entreprises privées et non des organismes sans but lucratif (OSBL).

EN CONSÉQUENCE, la demande de commandite n'est pas retenue. Par contre la Municipalité offre de publiciser l'événement sur sa page facebook et dans son journal *L'Écho des Montagnes*.

2018-07-122

19. DEMANDE FORMULEE AU GOUVERNEMENT DU QUEBEC DE REHAUSSER LE TAUX DE TVQ REMBOURSE AUX MUNICIPALITES

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de la Loi 122 vise l'augmentation de l'autonomie des municipalités et leurs pouvoirs ainsi qu'à reconnaître qu'elles sont des gouvernements de proximité;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2014, les municipalités ont droit à un remboursement partiel de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

ATTENDU QUE ce remboursement partiel prive les municipalités de revenus importants, qui pourraient être investis dans des projets locaux et régionaux d'envergure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada rembourse la totalité de la TPS aux municipalités;

ATTENDU QUE les entreprises privées ont droit à un remboursement total de la TVQ sur les fournitures de biens et de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge, et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton demande au gouvernement du Québec d'établir le taux de remboursement de la TVQ à 100 % sur les fournitures de biens et de services des municipalités, et que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Finances, à la FQM et à L'UMQ. Adopté.

20. IDENTIFICATION DE L'ÉDIFICE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Sujet reporté à une séance ultérieure.



2018-07-123

N° de résolution
ou annotation

2018-07-124

2018-07-125

2018-07-126

2018-07-127

21. NETTOYAGE SOUS PRESSION DES DRAINS DE FONDATION

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage des drains de fondation sur une portion de la rue Saint-Pierre afin d'en assurer un rendement efficace.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré, et résolu unanimement, de procéder au nettoyage sous pression de la portion des drains de fondation de la rue Saint-Pierre située entre les numéros civiques 55 et 67, et de mandater le directeur des travaux publics à contacter une firme spécialisée pour réaliser ce travail

22. DEBROUSSAILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre le débroussaillage de certains fossés et accotements.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance, et résolu unanimement, d'autoriser un budget de 7 000 \$ taxes incluses pour le débroussaillage, et de mandater le directeur des travaux publics à contacter *Débroussaillage Adam Vachon* pour réaliser ce travail.

23. TRAVAUX PUBLICS

Le directeur des travaux publics signale le besoin d'acheter quatre ponceaux pour réaliser des travaux de voirie.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance d'autoriser un budget de 4 000 \$ taxes en sus pour l'achat des quatre ponceaux. Adopté.

24. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

24.1 Comité des élus

Mme Chantale Thivierge fait rapport des festivités de la Fête nationale du 23 juin dernier, et remercie tous les gens qui ont contribué à la préparation de l'événement et les participants.

24.2 Lettre du Club Lions de Broughton Inc.

Mme France Laroche fait lecture de la lettre de remerciements du Club Lions pour la contribution apportée par la Municipalité lors de la course à obstacle du 10 juin 2018 à la gravière municipale.

24.2 Lettre du ministre Laurent Lessard

Mme France Laroche fait lecture de la lettre du ministre Laurent Lessard annonçant une aide financière de 20 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

25. PERIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande que la Municipalité évalue la possibilité d'améliorer les rangs secondaires, notamment la partie nord du rang 14, en y ajoutant une couche de gravier.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Avec l'achat du nouveau camion Western Star, le camion Inter 2009 devra être mis en vente.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur des travaux publics de préparer le camion pour sa mise en vente (sablage aux jets de sable, apprêt et peinture); d'autoriser le directeur général à mettre en vente le camion avec prix de réserve, et à signer tous les documents requis pour la vente et le transfert au bureau des véhicules automobiles. Adopté.

27. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Dave Lachance, et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20 h 26. Adopté

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



N° de résolution
ou annotation



N° de résolution
ou annotation

”

”

